

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 68

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

N° 7. *Date de l'assemblée générale.*

L'assemblée générale aura lieu dans la première quinzaine de juin.

Proposition adoptée par 12 voix.

N° 8. *Nomination du P. C. à l'assemblée générale* (proposition de Genève).

La proposition qui est celle-ci : « L'assemblée générale élira le P. C. sur la proposition qui aura été faite par l'assemblée des délégués » est adoptée à l'unanimité.

N° 9. *Exposition de la Société.*

Les démarches de la section de Zurich, de même que celles du C. C. à Lausanne pour trouver un local sont restées sans résultat. Il est entendu cependant que nous ferons tout notre possible pour obtenir cet automne les locaux qui nous ont servi à Bâle il y a deux ans. Tous les délégués sont d'avis qu'il faut arriver à faire cette exposition cette année, d'autant plus que notre P. C. a demandé éventuellement une subvention à la Commission fédérale des B.-A., demande dont il sera tenu compte. La motion suivante est votée à l'unanimité : « Dans le cas où notre Exposition n'aurait pas lieu cette année, elle serait reportée à l'année qui suivra le salon fédéral avec demande de subvention fédérale. »

N° 10. *Augmentation de la cotisation.*

Toutes les sections sont d'accord sauf Valais et Bâle. Il est décidé par 14 voix contre 3 (Bâle 2, Valais 1) de porter la cotisation centrale à 8 francs.

N° 11. *Membres passifs* (proposition Girardet).

L'admission des membres passifs est admise en principe par 11 voix contre 7. Le règlement les concernant, préparé par le C. C. est accepté, mais le chiffre de leur cotisation est porté de 10 francs à 20 francs dont le quart pour la section (15 voix).

N° 12. *Augmentation des pouvoirs des délégués* (proposition Zurich).

L'assemblée des délégués invite les sections à ne plus donner aux délégués de mandat impératif.

N° 13. *Réorganisation du C. C.* (proposition de M. Röthlisberger).

Cette proposition a été longuement discutée et tellement amendée que son auteur a déclaré la retirer vu qu'elle n'était plus du tout celle qu'il avait présentée.

N° 15. *Admission de candidats.*

Après une très longue discussion l'état de choses actuel est maintenu, mais avec cette restriction que le fait d'avoir exposé au Turnus ne suffira pas comme titre pour pouvoir être reçu membre de la société.

N° 14. *Admission des femmes artistes.*

Cette question considérée comme suffisamment approfondie par toutes les discussions précédentes est mise aux voix et adoptée par 9 voix contre 8, 1 abstention (Valais).

Par 12 voix l'assemblée décide de les admettre au même titre, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que nous.

Nomination du président central.

La candidature de Silvestre est acceptée et sera proposée à l'assemblée générale.

Il est nommé une commission dont font partie : MM. Röthlisberger (Neuchâtel), Emmenegger (Lucerne), Righini (Zurich), Châtelain (Bâle), qui sera chargée de traduire pour une réédition qui s'impose les statuts tels qu'ils sortiront de la discussion.

Vérificateurs des comptes.

MM. R. de Schaller (Fribourg) et Tièche (Berne) sont nommés vérificateurs des comptes.

Le rapporteur,
GUSTAVE MAUNOIR.

Procès-verbal de l'assemblée générale, tenue dans la salle du Grand Conseil à Fribourg le 23 juin 1907, à 10 h. 1/2, sous la présidence de M. Albert Silvestre, président central.

La séance est ouverte par la lecture du rapport du président central.

Chers collègues,

Le rapport de votre comité sera court.

Les 6 mois pendant lesquels nous nous sommes trouvés à la tête de notre Société étaient manifestement insuffisants pour faire aboutir les importantes modifications, que nous avons exposées dans notre journal, qui font partie de notre programme et que nous désirerions voir introduire dans l'organisation de notre société, parce qu'elles nous paraissent nécessaires à son développement.

Nous voudrions en effet la voir accentuer toujours davantage son caractère de groupement de professionnels, unis pour la défense de leurs intérêts, caractère devant la distinguer des sociétés d'amateurs ayant des buts différents, et devant nous donner l'autorité nécessaire pour faire prévaloir notre manière de voir.

Le moment est venu d'élargir un peu le cadre dans lequel nous sommes enfermés, et l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui renferme un certain nombre de propositions qui nous amèneront à ce résultat.

Il y en a d'autres, elles viendront en temps voulu ; pour le moment il suffit que nous nous entendions sur les principales questions qui vous sont posées, et nous aurons fait un bon pas en avant.

Nous n'avons pas l'intention de vous énumérer à nouveau ces projets. Chacun de vous a pu lire dans le journal le résultat de la consultation des sections. L'assemblée des délégués les a examinées à son tour, et vous allez tout à l'heure vous prononcer sur leur sort.

Sans vouloir influencer votre vote ni écourter une discussion utile, nous vous prions cependant de bien considé-

rer que toutes les sections ayant discuté chacune de ces propositions faites, que toutes ont donné leur opinion, qu'en outre chacun des délégués de section ayant pu défendre son point de vue à leur assemblée, le résultat qui va vous être donné dans leur rapport correspond donc bien aux désirs de la majorité de notre société.

Dans ces conditions, nous avons l'intention de demander simplement à l'assemblée la ratification des décisions prises par les délégués. Cette manière de procéder aura le grand avantage, comme le dit notre collègue Emmenegger, de permettre aux membres de notre société de faire plus ample connaissance, d'éviter les discussions confuses qui ne donnent aucun résultat, sans pour cela enlever aucune des garanties nécessaires.

En dehors des propositions qui figurent à l'ordre du jour il y en a d'autres qui devront être l'objet des préoccupations du prochain comité, car elles sont de première importance.

Il s'agit de l'organisation des Expositions et du Journal.

La difficulté d'établir l'un et l'autre, ne permet pas de prendre des décisions définitives à ce sujet. Nous sommes obligés de nous en tenir à des vœux et à exprimer le souhait qu'ils ne restent pas platoniques.

En effet, malgré la bonne volonté de votre comité, il nous a été impossible jusqu'à aujourd'hui, en ce qui concerne les Expositions d'arriver à une solution.

La difficulté de trouver des locaux appropriés en est la cause. D'un autre côté, ceux qui nous sont proposés nécessitent des frais d'installation devant lesquels nous avons dû reculer. (C'est ce qui nous est arrivé avec le musée Arlaud, dont nous aurions pu disposer pendant le mois d'août).

Peut-être l'augmentation de la cotisation qui nous est proposée pourrait-elle servir à créer un fonds spécial permettant de faire l'avance nécessaire à l'organisation des Expositions et servirait en même temps à garantir le déficit possible.

Quoiqu'il en soit, nous devons arriver à les organiser nous-mêmes et à nous affranchir de la tyrannie des sociétés d'amateurs ; libre à ceux qui le désirent de continuer d'exposer partout où cela leur plaît, mais pendant les intervalles entre les salons fédéraux, il est nécessaire que les artistes puissent exposer leurs œuvres chez eux et comme ils l'entendent.

En ce qui concerne le Journal, il est également bien difficile de prendre une résolution. Ce n'est que petit à petit que nous pourrons lui assurer son existence et penser plus tard à son développement. Il convient donc d'attendre ce que donnera l'admission des membres passifs dans notre Société.

De ce côté-là, nous trouverons de nouvelles ressources et peut-être aussi un public disposé à nous appuyer. Nous pourrons en tous les cas augmenter notre tirage, et c'est là pour le moment le point le plus important, et la condi-

tion nécessaire à l'établissement d'un budget qui nous permette de supporter la charge d'une publication telle que nous la désirons, car à ce moment-là nous pourrions tirer parti des annonces et nous procurer une ressource importante.

En attendant, il sera nécessaire de prévoir au budget la création d'un poste de secrétaire payé, le comité central ne pouvant pas s'astreindre régulièrement au travail que nécessite la mise au point d'un numéro, si modeste soit-il.

A ce propos, nous nous permettrons de rappeler que les correspondances des sections seront toujours les bienvenues. Des chroniques nous renseignant sur la vie artistique des sections et des cantons offriront toujours beaucoup d'intérêt, et contribueront à la création de liens constants entre les sections, choses dont on parle beaucoup mais que l'on oublie encore davantage.

En ce qui concerne la période qui vient de s'écouler, nous avons dû adopter bien malgré nous une attitude combative vis-à-vis du Kunstverein et particulièrement de son président à la suite de la communication des nouveaux règlements de la Commission fédérale.

Nous pensons que ces polémiques ne sont justifiées, comme cela a été le cas à cette occasion, que lorsque les intérêts supérieurs de l'art et des artistes sont menacés ; aujourd'hui elles nous sont imposées par l'attitude des membres laïques de la Commission et nous ne pouvons nous soustraire au devoir de défendre énergiquement le point de vue des artistes sans faillir à notre mandat.

Un changement d'attitude de notre part dépend donc uniquement de ceux qui, ayant la responsabilité de l'organisation administrative du mouvement artistique en Suisse et qui confondent l'intérêt de l'art et des artistes avec la plus ou moins grande prospérité des sociétés qu'ils représentent.

Il faut dire aussi très franchement que certains membres de notre société faisant partie de la Commission fédérale à ce moment-là, n'ont pas toujours su distinguer la portée des propositions qui leur furent soumises et leur défection au moment où il s'agissait de se montrer à causé une véritable surprise parmi les artistes qui suivent de près ces discussions.

Messieurs et chers collègues,

A ces deux questions, les Expositions et le Journal, si nous ajoutons celle de l'assurance mutuelle qui dort depuis plusieurs années dans nos cartons, nous aurons de quoi occuper les loisirs du nouveau comité.

La solution pratique de ces différentes questions ne viendra pas toute seule, et il s'agira de mettre beaucoup de bonne volonté si nous voulons les faire aboutir.

Pour le moment, nous tenons à vous dire que votre comité les a mises à l'étude, et que nous ne nous occupons pas uniquement, comme l'ordre du jour pourrait le faire croire, de modifications au règlement. Ne vous effrayez donc pas devant ce programme un peu aride. Ces modifi-

cations sont nécessaires. Chaque jour amène des transformations dans la répartition des forces artistiques du pays et le groupement des différentes tendances d'art. Nous devons suivre ce mouvement si nous voulons pouvoir abriter tous les éléments actifs qui doivent composer une société comme la nôtre.

Cependant nous désirons émettre le vœu qu'une fois ces modifications votées, on s'en tienne là pour le moment, et que l'on ne remette pas chaque année tout en question, s'il n'y a pas véritablement urgence.

Nous allons être obligés de renouveler notre stock de règlements ; à ce propos, il conviendrait de nommer une commission chargée d'établir la rédaction définitive des nouveaux articles et la révision des anciens de manière à ce qu'elle devienne plus claire que celle que nous avons actuellement.

Messieurs,

Vous allez tout à l'heure vous prononcer sur la direction que vous entendez donner à notre société.

Permettez-moi avant d'ouvrir la discussion, de vous rappeler son but : La défense des intérêts des artistes suisses.

Le moment est venu de nous demander si véritablement elle a bien joué son rôle et rempli le but proposé.

On peut répondre hardiment non.

Notre société doit devenir tout autre chose que ce qu'elle a été jusqu'à aujourd'hui.

Nous devons et nous pouvons avoir une autorité beaucoup plus grande.

Nous pouvons l'obtenir, mais soyons persuadés que ce n'est que par la solidarité que nous arriverons à ce résultat.

Alors il y aura plus d'unité dans l'effort, plus de suite aussi dans la direction, car c'est cela surtout qui est nécessaire si nous ne voulons pas piétiner et nous retrouver chaque année en face des mêmes difficultés sans espoir de les vaincre jamais !

A. SILVESTRE.

Ce rapport est approuvé.

**BILAN DE LA SOCIÉTÉ
DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES
DU 22 JUIN 1907.**

Recettes.

Solde en caisse au 9 janvier 1907 (changement de Bureau Central)	Fr. 976 90
Carnet d'Epargne	» 1,874 91
Intérêts du Carnet d'Epargne au 1 ^{er} janvier 1907	» 75 —
Cotisations arriérées	» 238 —
Cotisations de l'exercice courant perçues au 22 juin 1907	» 1,738 —
	Fr. 4,902 81

Dépenses.

Dépenses du 9 janvier 1907 au 22 juin, dont détail produit et contrôlé à l'Assemblée générale	Fr. 1,127 —
Excédent net, soit fortune de la Société au 22 juin 1907	» 3,775 81
	Fr. 4,902 81

Genève le 1^{er} juillet 1907.

Pour le Comité central :

Le trésorier, H. MAILLARD.

MM. R. de Schaller (Fribourg) et Tièche (Berne), nommés vérificateurs des comptes par l'assemblée des délégués, les ont vérifiés avec soin, et M. de Schaller propose de les approuver avec félicitations au trésorier Maillard ; il insiste sur le fait que certaines cotisations ne sont pas encore payées et recommande aux sections de les faire rentrer régulièrement au commencement de l'année si possible.

L'assemblée donne décharge au trésorier pour sa gestion.

Admission de candidats.

M. Muret (Valais) demande qu'à l'avenir le règlement qui exige le vote par bulletins secrets soit appliqué. M. Röthlisberger (Neuchâtel) propose que pour cette année nous votions à mains levées comme aux précédentes assemblées, mais qu'à l'avenir il soit préparé un bulletin de vote imprimé portant les noms des candidats, ce qui permettrait de voter conformément au règlement et sans perte de temps. Adopté.

Les candidats suivants sont admis au nombre des membres de la Société :

Pour la section d'Aarau	MM. Rauber Karl, peintre.
	Wyler Otto, "
Fribourg	Robert Henri, "
Genève	Rheiner Ed., "
Neuchâtel	Theynet Marc, "
Paris	Fornerod Rod., "
	Marclay Henry, sculpteur.

MM. Dunand J. et Schmied F. L., anciens membres de la société, sont réintégrés dans la section de Paris.

Assemblée des délégués.

M. Brak (Berne) lit le compte rendu allemand de l'assemblée des délégués, M. Maunoir (Genève) le rapport français.

La proposition de la section de Zurich, *modification à l'art. 49 des statuts* est adoptée avec les modifications suivantes, votées par les délégués : « Pour qu'une proposition, apportant une modification aux statuts, puisse être votée en assemblée générale, elle devra être communiquée au comité central quatre mois avant l'assemblée générale et aux sections trois mois à l'avance par la voie du journal.

Les réponses des sections devront paraître dans le journal un mois avant l'assemblée générale. »

Date de l'assemblée générale.

L'assemblée confirme le vote des délégués fixant la date de l'assemblée générale à la première quinzaine de juin.

Nomination du président central à l'assemblée générale (proposition de la section de Genève). Le texte suivant, proposé par les délégués est adopté à l'unanimité :

« L'assemblée générale élira le président central sur la proposition qui aura été faite par l'assemblée des délégués. »

Exposition de la Société.

La motion suivante a été votée par les délégués : « Notre société organisera si possible une exposition cet automne, à Bâle. Dans le cas où notre exposition n'aurait pas lieu cette année elle sera reportée à l'année qui suivra le salon fédéral avec demande de subvention fédérale. »

Notre président a demandé éventuellement une subvention à la Commission fédérale des Beaux-Arts et il communique à l'assemblée une lettre de M. Vuillermet son président, de laquelle il ressort qu'elle étudiera cette question « avec justice et équité ».

M. Geiger (Argovie) pense qu'il serait plus facile d'organiser de petites expositions circulantes plutôt qu'une grande, nous pourrions de la sorte lutter à armes égales avec le Kunstverein.

M. Righini (Zurich) estime que ces petites expositions de dessins, aquarelles, etc., devraient être organisées seulement au cas où une grande ne serait pas possible.

L'assemblée adopte la proposition des délégués et le comité central est invité à tenir compte des propositions de MM. Geiger et Righini s'il ne peut organiser une grande exposition.

Augmentation de la cotisation.

M. Buri (Berne) ne voit pas pourquoi nous voulons augmenter notre cotisation, il trouve que le journal coûte déjà bien assez cher pour le peu de renseignements qu'il nous donne au sujet des expositions et il trouve parfaitement inutile d'y consacrer plus d'argent.

M. de Saussure (Genève) est d'avis que l'augmentation proposée n'a pas d'importance seulement au point de vue du journal mais en a une très grande pour le développement de notre société.

M. Silvestre, président central, fait observer que l'augmentation n'a pas pour seul but d'améliorer le journal mais elle devra surtout nous permettre la création d'un fonds qui nous sera d'une grande utilité pour organiser nos expositions.

M. de Goumois (Bâle) explique que les membres de la section de Bâle sont opposés à l'augmentation proposée car ils trouvent que les frais du journal devraient être réduits, qu'on devrait en bannir absolument toute polémique et qu'il ne soit qu'une simple feuille de renseignements.

M. de Meuron (Neuchâtel) approuve le point de vue du comité central. Le journal tel qu'il est actuellement a été

d'une grande utilité en mettant les sociétaires au courant de questions importantes qui les intéressent et qu'ils auraient ignorées. Il regrette cependant qu'il ne donne pas plus de renseignements intéressants les artistes.

La décision des délégués de porter à 8 fr. la cotisation centrale est approuvée.

Admission de membres passifs.

Le vote des délégués admettant en principe les membres passifs est approuvé.

Le règlement suivant concernant les membres passifs est adopté.

« Peut être admise comme membre passif de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, toute personne qui adhère au présent règlement et qui désire contribuer par son appui moral et matériel au développement des Beaux-Arts en Suisse et à la prospérité de la société.

« Les membres passifs n'ont pas le droit de vote et ne sont pas éligibles, ils ne peuvent participer à la direction et à l'administration de la société, ils ne sont pas convoqués aux assemblées générales. Toute liberté est laissée aux sections de les convoquer ou non à leurs réunions, mais en aucun cas les membres passifs ne peuvent revendiquer le droit d'être convoqués si la section ne le juge pas convenable.

« Les membres passifs paient une cotisation annuelle de 20 fr. ou une cotisation unique de 100 fr.; ils reçoivent gratuitement le journal, une carte de membre leur donnant droit à l'entrée gratuite aux expositions organisées par la société ou l'une quelconque des sections et une estampe éditée chaque année par la société (eau-forte, lithographie ou gravure sur bois *originale*).

Le nombre des membres passifs est illimité, leur nomination sera faite par l'assemblée générale sur la proposition des sections auxquelles ils se rattachent. Ils sont soumis comme les membres actifs aux conditions stipulées aux articles 6, 7, 13, 14, 15, 16 et 17. »

Les seules modifications apportées à ce projet par les délégués et adoptées par l'assemblée sont les suivantes : « cotisation portée de 10 fr. à 20 fr. » et « un quart de cette cotisation sera attribuée à la section. »

Augmentation des pouvoirs des délégués. (Proposition de Zurich).

Les délégués ont adopté la motion suivante : « L'assemblée des délégués invite les sections à ne plus donner aux délégués de mandat impératif. »

M. Silvestre, président, explique qu'il n'est pas possible actuellement d'augmenter les pouvoirs des délégués puisque l'assemblée générale aura toujours le droit d'accepter ou non leurs décisions.

Réorganisation du comité central. (Proposition de M. Röthlisberger (Neuchâtel).

Le président annonce que M. Röthlisberger a retiré sa proposition à l'assemblée des délégués qui l'avait complètement modifiée, le nouveau comité central serait devenu

en quelque sorte une assemblée de délégués où chaque section aurait été représentée.

M. Röthlisberger explique qu'il a retiré sa proposition qui, modifiée par les délégués, ne répondait plus du tout au but qu'il se proposait. Il pense qu'il serait utile, à défaut du comité central formé comme il le proposait, d'avoir de temps en temps, trois fois par hiver par exemple, une réunion de délégués des sections, à raison de un par section.

M. Silvestre, président, est d'accord. Cette réunion de délégués qui ne serait pas un comité central pourrait être convoquée par exemple au moment des propositions à faire pour la nomination des membres de la Commission fédérale.

M. de Saussure (Genève) insiste pour qu'il soit entendu qu'il ne s'agit pas d'un comité central formé de délégués des sections mais bien d'une assemblée de délégués.

M. Vautier (Genève) demande qu'il ne soit pas apporté de modification à ce sujet au règlement, ce n'est pas nécessaire et le comité central sera libre de convoquer ces délégués quand il sera utile de le faire. Il trouve du reste cette idée excellente et voudrait que ces réunions soient fréquentes.

Admission de candidats.

La proposition des délégués de maintenir le règlement actuel avec cette restriction que le fait d'avoir exposé au Turnus ne suffira plus comme titre pour pouvoir être reçu membre de la société est adopté.

Admission de femmes artistes dans la société.

Les délégués proposent par 9 voix contre 8 leur admission en principe, et par 12 voix que ce soit au même titre et avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que nous.

M. Trachsel (Genève) trouve fâcheux que nous passions notre temps à modifier nos statuts et que cette irritante question revienne toujours à l'ordre du jour, il espère que les femmes ne seront pas admises.

M. Reymond (Paris) constate que les sections se sont généralement montrées favorables à l'admission des femmes, les délégués également, il estime que les délégués représentent plus exactement les idées réelles de la société qu'une assemblée générale où les sections les plus rapprochées du lieu de l'assemblée peuvent avoir une majorité « occasionnelle. »

Si l'assemblée se prononce contre l'admission, cela n'enterrera pas la question. Le seul danger que semblerait devoir occasionner l'admission des femmes est l'envahissement de certaines sections par les femmes amateurs, mais il ne croit pas ce danger bien sérieux puisque c'est toujours l'assemblée générale qui prononcera en dernier ressort.

En tous cas, quel que soit le résultat du vote la section de Paris ne se découragera pas et maintiendra sa proposition.

M. Hermenjat (Lausanne) déclare que comme délégué il a dû, contrairement à son opinion, voter l'admission, mais que tous les délégués ne sont pas de l'avis de M. Reymond.

M. Büri (Berne) n'est pas ennemi des femmes mais craint, si elles sont admises, que nos assemblées deviennent un peu mondaines.

M. Vautier (Genève) a l'impression que la proposition de Paris avait pour but d'admettre quelques dames à titre de distinction, il trouverait plus juste de les admettre au même titre que nous ; il est du reste opposé à leur admission.

M. Silvestre, président, fait observer que la section de Paris s'était ralliée à la proposition de l'admission au même titre que nous.

M. Hodler (Berne) considère la proposition comme pas sérieuse, les femmes n'ont rien à faire dans notre société, il croit que leur admission amènerait forcément une scission et qu'il nous quitterait plutôt que de rester dans la société avec elles.

M. Reymond reproche à M. Hodler d'employer toujours le même argument: Si les femmes entrent, je sors ! Il devrait dire pourquoi ; nous ne serons pas obligés d'avoir pour elles plus d'égards que pour nos autres collègues. Il ne devrait être question que de véritables artistes peu importe le sexe. Aucun argument ne peut prévaloir là-contre.

M. Righini ne peut admettre que l'admission des femmes artistes constitue un danger pour notre société.

M. Hodler le croit et est persuadé que cela amènera une scission.

M. Vautier trouve que M. Reymond a été imprudent d'avoir parlé du rôle joué par les femmes à Paris. Lors de la dernière exposition, ce rôle a été néfaste.

Un argument qui a été mis en avant pour leur acceptation est qu'il n'y en aurait jamais beaucoup ; s'il ne s'agit que d'une petite minorité pourquoi les accepter, cela amènerait une transformation complète dans notre société : « Nous ne sommes pas contre la femme, nous sommes contre la femme dans notre société. »

M. Geiger (Argovie). Nous oubliions que nous venons de rendre les conditions d'admission plus difficiles. Chaque section sera libre de les accepter ou non. Nous ne devons donc pas craindre leurs trop longs discours.

M. Emmenegger (Lucerne) pense que le nombre des femmes admises ne serait pas considérable, surtout avec le nouveau règlement. La sécession les a admises, mais les artistes sérieuses ne veulent pas en faire partie.

M. Poetzch (Paris) est d'avis qu'en les acceptant nous ne ferions que leur donner un témoignage d'estime. Beaucoup d'entre elles valent autant que nous.

M. Trachsel a pu voir à Genève, lors d'un cas qui s'est présenté récemment, la mauvaise influence que peuvent avoir les femmes dans les questions d'art. Pour lui l'irritation amenée chaque fois que cette question est à l'ordre du jour est un argument suffisant pour qu'elle soit résolue par la négative.

M. Jeanneret (Neuchâtel) ne comprend pas pourquoi les artistes femmes veulent faire partie de notre société plutôt que de se grouper entre elles.

M. Dunki (Genève) ne voit pas non plus quels avantages elles en retireraient, les expositions leur étant ouvertes comme à nous.

M. de Saussure voudrait savoir si les femmes artistes ont demandé à faire partie de la société ?

M. Reymond. Elles le demandent parce que nous sommes la seule société formée uniquement de professionnels, elles tiennent surtout à pouvoir porter le titre d'artistes professionnelles suisses. Elles ne tiennent pas à faire partie d'une société de femmes.

La discussion est close et l'admission des femmes artistes dans la société est repoussée par 38 voix contre 15.

Election du président central.

M. Albert Silvestre, peintre à Genève, président sortant de charge, est réélu président central.

Propositions individuelles.

M. Righini appuie la proposition faite dans le journal par M. Wassmuth (Zurich) d'étudier la participation des artistes suisses à l'Exposition internationale bisannuelle de Venise. Des journaux suisses, entre autres la *Gazette de Lausanne* ont exprimé le même avis.

Le comité central est chargé d'étudier cette question, il devra aussi examiner si nous prendrions part à cette exposition comme société ou s'il serait préférable d'y organiser une section officielle suisse.

M. Jeanneret dépose sur le bureau la proposition suivante :

« Le comité central est invité à soumettre à la prochaine assemblée générale un projet concernant la création d'un fonds de secours, affirmant un lien exclusif de solidarité entre les membres de notre société, et à provoquer dans les différentes sections et dans le journal une discussion préparatoire à ce projet. »

Il y a longtemps que cette question est posée, la réalisation de ce projet si utile contribuerait à augmenter la solidarité entre artistes, elle rentre dans l'esprit et les nécessités du jour. Le Kunstverein se l'est appropriée mais l'initiative nous appartient.

L'assemblée approuve cette proposition que le comité central est chargé d'étudier.

M. Emmenegger avait proposé l'an dernier qu'aucun de nos membres ne puisse faire partie d'une société rivale. Il demande où en est cette question.

M. Silvestre, président, lui répond que, conformément à ce qui avait été décidé à la dernière assemblée les artistes qui se sont ralliés à la sécession ont été invités par la voie du journal à donner leur démission de notre société.

M. de Lapalud constate que ces sociétaires ne tiennent aucun compte de l'art. 17 de nos statuts et que nous sommes en droit d'exiger qu'ils quittent la société.

M. Emmenegger fait la proposition suivante qui est adoptée par l'assemblée.

« Il n'est pas permis à un artiste d'être en même temps membre de notre société et de la sécession suisse. Si un artiste expose dorénavant à une exposition de la sécession suisse, et ne fut-ce que comme invité, il sera rayé de notre liste des membres. »

M. Bolens (Argovie) constate avec regret qu'aucun de

nos représentants à la Commission fédérale des Beaux-Arts n'assiste à l'assemblée, il trouve cette manière de faire inadmissible.

M. Silvestre, président, est parfaitement d'accord et à l'avenir nous devons prendre des garanties pour que nos représentants ne se contentent pas de nous représenter à Berne mais assistent à nos assemblées, où leur présence est d'une grande importance.

Il constate cependant que M. Vibert, Genève, n'a pu venir pour de sérieuses raisons de santé. Se sont fait excuser, également MM. Rehfous, Bouvier et Mangold.

Proposition du comité central : notre société prendra le titre de « Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses. » Il s'agit là d'une formalité exigée par le Register du commerce de Genève. (Approuvé.)

M. Weibel (Aarau) recommande au comité central de faire la plus grande attention aux traductions des articles du journal qui laissent beaucoup à désirer. Le Kunstverein suit avec la plus grande attention toutes nos affaires et il importe d'éviter tout malentendu.

M. Silvestre, président, explique que nous avons les plus grandes difficultés à trouver de bons traducteurs, nous ne pouvons pas toujours faire faire ce travail considérable et délicat à des collègues de bonne volonté.

Dernièrement, une expression de M. Beurmann a été traduite d'une manière tout à fait fausse, qui a amené un fâcheux malentendu que nous regrettons.

M. Geiger demande qu'il ne soit plus fait de traductions allemandes.

M. Silvestre déclare que cela faciliterait beaucoup la tâche de la rédaction mais que ce serait gênant pour beaucoup de nos collègues, il vaut mieux continuer comme nous l'avons fait jusqu'ici et le comité central tiendra compte autant qu'il le pourra des observations qui viennent d'être faites.

M. Emmenegger reprend la proposition qu'il avait faite à la dernière assemblée : « Notre société appuie, en se pliant au point de vue esthétique, le projet dont les journaux ont parlé l'an dernier de créer en Suisse des forêts qui seraient laissées à l'état de nature. »

L'assemblée est d'accord, ainsi qu'avec la proposition suivante de M. Trachsel :

La société émet le vœu que les autorités refusent la concession d'un chemin de fer au Cervin.

Nous avons reçu un télégramme de la section de Munich qui exprime ses regrets de n'avoir pu se faire représenter à l'assemblée.

M. Ritter (Neuchâtel) trouve que nous sommes ingrats envers ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés, il rappelle à notre mémoire les noms de MM. Renevier, Lanz, Alf. Berthoud, Eug. Girardet.

La séance est levée à 1 h. 20.

Le président central,

A. SILVESTRE.

Le secrétaire central,

GUSTAVE MAUNOIR.